

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Richelieu Spécial Part R – ISIN : FR0007045737

Cet OPCVM est géré par KBL Richelieu Gestion, membre du Groupe KBL European Private Bankers

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions de pays de l'Union européenne.

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Stoxx Europe 50 (dividendes nets réinvestis).

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne présentant une situation que l'équipe de gestion identifie comme étant « spéciale » (anomalie de valorisation, retournement de cycle, optimisation du bilan, restructuration stratégique, opération financière (OPRA, OPA, OPE, fusion, scission, cession etc.) sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité et de leur valorisation.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM expose de 60 % à 100 % de son actif net aux actions de tout pays au sein de l'Union européenne, sans contrainte de taille de capitalisation ni de secteur.

Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés

légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

La part R de cet OPCVM capitalise les sommes distribuables.

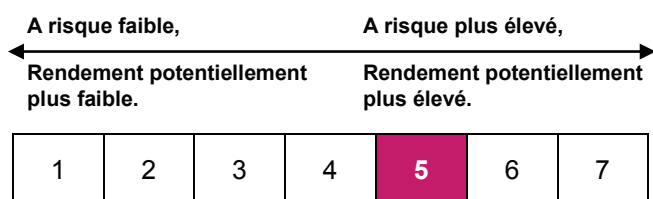
Autres informations : L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25 % de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. L'OPCVM pourra, en conséquence, exposer son actif aux produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « *high yield* » ou non notés.

L'OPCVM pourra intervenir sur les contrats financiers (dérivés) pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change.

L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Risques importants non suffisamment pris en compte par l'indicateur :
Néant

Présentation des frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------------|
| Frais d'entrée | 4.00% maximum |
| Frais de sortie | 1.00% maximum |
| Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être réduits. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie. | |

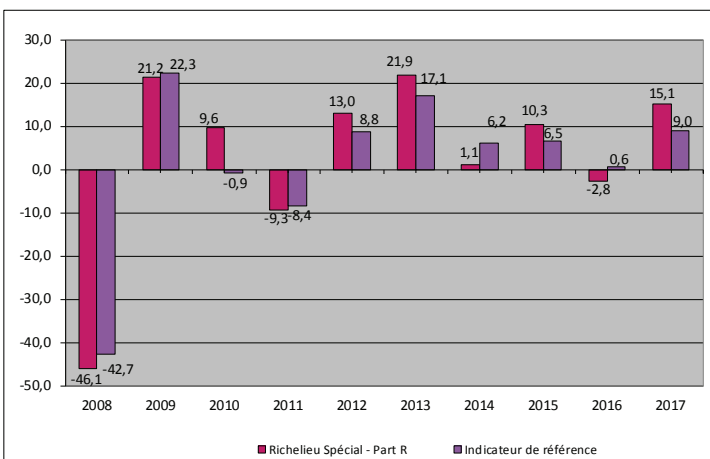
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|---|--------|
| Frais courants | 2.58 % |

| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
|--|-------|
| Commission de performance | Néant |

Les frais courants, basés sur les coûts de l'exercice précédent, clos le 31/12/2017, peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.kblrichelieu.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part R de cet OPCVM a été créée le 12 mai 2000.

Les performances affichées sont calculées en euro.

L'indicateur de référence était, jusqu'au 31 janvier 2010, le CAC 40. Il a été remplacé depuis cette date par l'indice Stoxx Europe 50. L'indicateur de référence était calculé dividendes non réinvestis jusqu'au 31 décembre 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est calculé dividendes nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.kblrichelieu.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de KBL Richelieu Gestion 1-3-5 Rue Paul Cézanne – 75008 PARIS.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de KBL Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.kblrichelieu.com.

La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.kblrichelieu.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
KBL Richelieu Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 février 2018.